

L'an deux mille dix neuf, le vingt six du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky LEHUGEUR, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MRUKOWICZ GUERARD TAPIN
Messieurs LONGUET ESNAULT CUTRUPA CHEVRIER
MITTELETTE HAMON

Mme MICHELINI donne procuration à M. LEHUGEUR,
M. VASTEL donne procuration à Mme MRUKOWICZ,
Mme PETIT, absente.
M. JACOB, absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

En préalable, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le précédent compte-rendu de réunion, aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur ESNAULT est élu secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

Résolution de l'association des Maires de France
Publicité procédure adaptée
Compétence eau et assainissement
Cérémonies du 75^{ème} anniversaire du Débarquement
Point concernant le PLU intercommunal
Point sur les chantiers SDEC (vidéo protection, enfouissement de réseaux)
Point sur les autres projets à inscrire au budget 2019.

N°1-26.02.2019 : Résolution de l'association des Maires de France :

Le conseil municipal a pris connaissance de la résolution générale du Congrès des Maires de France.

Après les explications, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte de cette résolution prise pour demander à l'Etat de tenir ses engagements.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le texte.

N°2-26.02.2019 : Publicité procédure adaptée :

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir des crédits en investissement pour régler des dépenses à honorer avant le vote du budget 2019, soit :

Frais de publication par Médialex d'une consultation pour une étude hydraulique concernant les eaux pluviales dans la traversée du Bourg pour un montant de 727.20 € au compte 2031.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à payer cette facture au compte 2031 et s'engage à inscrire cette somme au Budget 2019.

N°3-26.02.2019 : Compétence eau et assainissement :

Cette compétence devra être transférée à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande en 2020.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ;

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

-décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

-autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cérémonies du 75^{ème} anniversaire du Débarquement :

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Monsieur le Préfet du Calvados qui a pour objet la préparation des commémorations. Monsieur le Maire propose de réfléchir, parallèlement à ces commémorations, à l'organisation d'une cérémonie en mémoire de Monsieur Edouard PODYMA.

Point sur le PLU intercommunal :

Dans l'ancienne Communauté de Communes du Cingal la commune de Gouvix était classée pôle de proximité. Elle ne l'est plus dans la nouvelle Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. Cette situation risque d'avoir des conséquences sur les futurs droits à construire.

Monsieur le Maire, après être intervenu plusieurs fois oralement pour signaler cette anomalie a décidé d'envoyer un courrier à Monsieur Michel BAR, Vice président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande en charge de l'aménagement du territoire, afin que la situation de Gouvix soit revue.

Procédure adaptée :

Un appel d'offre a été lancé par la commune pour la maîtrise d'œuvre d'une étude hydraulique sur la récupération des eaux de pluie dans la traversée du bourg (environ 700 ml de la rue de Verdun jusqu'à l'entrée de la rue du Bourg).

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

L'ouverture des plis aura lieu le 04 mars à 18 heures.

Point sur les chantiers du SDEC Énergie :

-Enfouissement de réseaux :

L'enfouissement des réseaux rue de la Gare et rue des Fours sera terminé début juillet.

L'enfouissement rue de Martainville et Chemin de Cahaignes sera terminé pour la fin de l'année.

-Remplacement foyers d'éclairage :

Le remplacement des foyers vétustes et énergivores rue du Bourg et rue d'Urville a été confié par le SDEC Énergie à l'entreprise SPIE.

Point sur les projets à inscrire au budget 2019 :

-Parking du cimetière,

-Isolation extérieure de la salle polyvalente,

-Travaux église,

-Plaques de rues,

-Petit mobilier,

-Aménagement entrée commune (côté Bretteville-sur-Laize).

Fibre optique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, une « armoire de rue » sera installée sur le territoire de la commune de Gouvix, sans doute à l'angle de la rue de Verdun et de la rue d'Urville. Cette armoire desservira les deux communes et permettra le déploiement de la fibre optique vers les habitations.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.